

République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 16 mars 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-19

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre
Séance du 29 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Joël LAMOTTE, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

Absent :

Laurent DUCARD.

Pouvoir :

Monsieur Joël LAMOTTE donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande au Conseil municipal de fixer les montants des subventions accordées aux associations suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes aux associations, saisies au budget sur le compte 65748 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
AMICALE NOVILACIENNE	300 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL DE BRENNE	200 €
APE NEUILLÉ - MONTREUIL	500 €
ASS. JAZZ EN VALLÉE DE BRENNE ET CISSE	600 €
ASS. LA POULE AU POT	300 €
ASS. MUSICALE DE REUGNY	300 €
TOTAL	2 200 €

Fait à Neuillé le Lierre, le 29 mars 2024
Le Maire, Blandine BENOIST.